

Conseil Municipal du 11 avril 2013

- Budget principal : Affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2012, en priorité pour investissement, au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) à hauteur du besoin de financement, soit 1 819 936,36 €, et pour un solde en fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté), de 1 214 132,38 € – *(délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions)*.
- Budget eau : Affectation du résultat de clôture du compte administratif, soit 7 087,11 €, à la section d'exploitation au compte 002 (résultat d'exploitation reporté) – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Budget assainissement : Affectation du résultat de clôture du compte administratif, soit 4 243,13 €, à la section d'exploitation au compte 002 (résultat d'exploitation reporté) – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Approbation du Budget primitif 2013 – Budget principal – *(délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions)*.
- Approbation du Budget primitif 2013 – Budget eau – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Approbation du Budget primitif 2013 – Budget assainissement – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Décision d'abaisser la fiscalité locale de 10 % pour 2013 et de réduire les nouveaux taux de fiscalité des quatre taxes directes locales de la façon suivante : Taxe d'Habitation : 12,83 % ; Taxe Foncier Bâti : 9,11 % ; Taxe Foncier Non Bâti : 57,87 % ; Contribution Foncière des Entreprises : 16,42 % – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Versement de subventions de fonctionnement à plusieurs associations ou organismes, soit le C.C.A.S. : 352 000 € ; l'Amicale du personnel communal : 65 810 € ; le Comité des Fêtes : 37 750 € ; le Coignièrès Foyer Club – Culture & Sport : 31 000 € ; le Football Club de Coignièrès : 62 415 € ; la crèche familiale (Croix Rouge Française) : 500 000 € ; la halte-garderie (Croix Rouge Française) : 54 000 € – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Versement d'une subvention de fonctionnement de 15 200 €, incluant 6 800 € de subvention exceptionnelle, à l'Association Pour le Développement Économique de Coignièrès (APDEC) – *(délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions)*.
- Versement d'une subvention de fonctionnement de 2 190 € à l'association « Les Archers de Coignièrès » – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Versement d'une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association « Club Course à Pieds Coignièrès » – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Demande de subventions pour la rénovation du revêtement synthétique du terrain de grands jeux situé rue du Moulin à Vent, auprès du Conseil Général des Yvelines et de tous les organismes susceptibles de financer ce type d'opération – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Passation d'une convention de rénovation et de mise à disposition gratuite du terrain synthétique de grands jeux de l'Espace Alphonse Daudet, pour les élèves du Collège la Mare aux Saules – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Fixation du prix des places de la saison culturelle 2013/2014 : tarif plein (19,50 €), réduit (16,50 €), groupe +10 personnes (16,50 €), scolaires et -18 ans (8,50 €), jeune public (5,50 €), abonnement 4 spectacles (65 €), abonnement 6 spectacles (80 €), abonnement 9 spectacles (105 €), spectacle hors abonnement -18 ans (15 €) ; ateliers théâtre adultes (80 € l'année) et ateliers théâtre -18 ans (50 € l'année) – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.
- Demande de report de l'application de la réforme relative aux rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015 et demande à l'État de compenser la charge financière induite par cette réforme – *(délibération adoptée à l'unanimité)*.